



EULMONT INFOS

Information/concertation/transparence

Agenda de février

2 et 16: Atelier mémoire

Du 07 au 11: Centre aéré au centre polyvalent (Foyer Rural)

13: Cinéma avec le FR

19: Marché de producteurs

23: Atelier taille de la vigne près du cimetière. RV à 9h30 avec sécateur!!

21 et 28: Atelier équilibre

Elections

Cette année est une année électorale:

- Elections présidentielles: les 10 et 24 avril
- Elections législatives: les 12 et 19 juin.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022.

Feux

Pour rappel, vous pouvez faire du feu dans les vergers entre le 1^{er} novembre et le 28 février. Cette dérogation est soumise à autorisation de la mairie. Merci de téléphoner au 03 83 22 83 34.

Affouages

L'abattage et le façonnage sont prévus jusqu'au 30 avril et la sortie du bois jusqu'au 30 juin. Restez prudents si vous vous promenez dans le forêt à l'approche en particulier de bruits de tronçonneuses.

La mairie est ouverte au public :

lundi 16h30 – 19h00, mercredi 9h - 12h, vendredi 13h30 – 18h00

Tél : 03 83 22 83 34 Mail : commune-eulmont@wanadoo.fr

La bibliothèque est ouverte les lundis et mercredis de 16h à 19h et les samedis de 10h à 11h30

Service minimum

Le jeudi 13 janvier, dans un contexte de grève dans l'éducation nationale, la municipalité a mis en place un service minimum d'accueil des enfants toute la journée. Les activités ont été assurées et les enfants ravis.



Ramassage des ordures et tri

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le ramassage des ordures ménagères est passé en quinzaine. **Prochains ramassages: le 31/01, le 14/02 et le 28/02.**

D'autre part, il n'y a plus de différence aux points tri entre les bacs bleus et les bacs jaunes, vous pouvez donc mélanger papier et autres déchets. Seul le verre doit être trié à part.

Zones de tri

Le changement d'organisation et les fêtes de fin d'année ont générés beaucoup de problèmes au niveau des zones de tri et des débordements importants. Si les zones sont pleines, merci de ne pas déposer au pied de celles-ci.

Un tri mal fait entraîne des pénalités importantes qui ont des conséquences aussi sur la redevance que nous payons.

Enfin elles sont nettoyées une fois par semaine par un agent de la communauté de communes et ce travail est complété par nos employés communaux. Merci de penser à eux. Une levée supplémentaire hebdomadaire des deux espaces « tri » est prévue.

Des rideaux à l'école pour les enfants

Deux espaces sieste de l'école maternelle, la classe de Laurent Woerther et l'ancienne bibliothèque ont été aménagés avec des rideaux, dans le respect des normes en vigueur, pour le temps de repos pour nos petits. Le coût de cette opération pour la commune est de 4825,88€.



CCAS : aide alimentaire avec l'Épicerie solidaire

Pour tout renseignement et demande, prendre contact avec la mairie au 03 83 22 83 34 ou directement auprès des travailleurs sociaux à la Maison des Solidarités (MDS) de Pompey au 03 83 47 88 19

Capteurs CO²

Des capteurs CO² ont été mis en place à l'école et au centre polyvalent en lien avec l'ALEC (Agence Locale de l'énergie et du climat). Les mesures recueillies nous permettront de choisir, si nécessaire, le matériel adapté à des relevés réguliers.



**POUR LE BIEN DE TOUS
MERCİ DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNIE**

Le saviez-vous?

Pour soutenir le commerce local, le site de promotion et de vente en ligne "JeConsommeValDeLorraine" est présent sur vos réseaux Facebook et Instagram Chaque semaine, retrouvez-y de nouvelles infos pratiques et des publications qui vous parlent de vos artisans et commerçants de proximité.

Likez, commentez, abonnez-vous :

- www.facebook.com/jeconsommeValdeLorraine
- www.instagram.com/jeconsommeValdeLorraine

Travaux

Les travaux avancent dans les délais (conduite de distribution et branchements). Les branchements chemin de Saint Nicolas sont en cours, suivront ceux chemin du val. L'entreprise s'organise au mieux pour faciliter la vie quotidienne des habitants.



Pass'Jeunes 54 et Pass'Sport prolongés jusqu'au 28/02/2022

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive au titre de la saison 2021-2022. Conditions : être bénéficiaire de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS), de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou de l'allocation adulte handicapé (AAH).

Le Pass Jeunes 54 est lui mis en place par le département de Meurthe-et-Moselle, la CAF, la MSA et l'Etat dans le même but de soutenir les familles et d'encourager, faciliter l'accès à une activité culturelle, sportive, pour les enfants de 6 à 16 ans. Conditions : aide accessible aux familles ayant un quotient familial qui ne dépasse pas 650 euros.

Pour info, ces deux aides peuvent être cumulables pour une même activité sportive.

www.sports.gouv.fr/pass-sport

<http://meurthe-et-moselle.fr/actions/education-jeunesse-sports/sport/pass-jeunes-54>